

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019**

**DELIBERATION N°2019.00066**

**TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 février 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 55

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Bernard BONNET, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Annie GREGOIRE, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

Le 19 mars 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190307-D20190006610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190319

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019**

### **TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES**

A la suite de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le gouvernement a décidé de doubler le « fonds chaleur » soutenant les énergies renouvelables (ENR) thermiques (telles que le bois, la géothermie ou le solaire) permettant de fournir de la chaleur en produisant peu d'émissions de gaz à effet de serre.

Le fonds chaleur a cependant des règles de fonctionnement restrictives, avec des seuils de puissance élevés à atteindre pour permettre le financement des projets. Afin de remédier à cet écueil et pour garantir l'atteinte des engagements du pays en matière de développement des ENR, l'ADEME propose aux Territoires à Energie Positive des « contrats de développement des énergies renouvelables thermiques ».

Les contrats de développement des énergies renouvelables thermiques ont pour objectif de regrouper différents petits projets non éligibles au fonds chaleur de par leur taille, pour leur permettre d'atteindre les seuils du fonds chaleur et de bénéficier de ces financements. Les aides à l'investissement octroyées par le fonds chaleur varient selon le type d'énergie utilisé, et leur puissance.

Les contrats sont signés pour une durée de 3 ans avec des « opérateurs territoriaux », préférentiellement les EPCI, qui s'engagent sur la gestion déléguée des fonds de l'ADEME. L'ADEME reste cependant seule décisionnaire de l'attribution des fonds délégués, la décision de financement étant arbitrée en commission d'attribution des aides. Saint-Etienne Métropole s'est vue confier la gestion globale de ce contrat mais agit sur l'ensemble du territoire TEPOS que représentent Saint-Etienne Métropole ainsi que les collectivités du Parc Naturel Régional du Pilat.

Il s'agira d'apporter une aide principalement forfaitaire, en échange de laquelle le bénéficiaire s'engage :

- sur un objectif de mobilisation d'ENR thermiques,
- sur une durée,
- sur la qualité de conception et de réalisation des installations et sur leur performance, dans un souci de reproductibilité.

Ces éléments ont été contractés dans l'accord-cadre conclu entre Saint-Etienne Métropole et l'ADEME en novembre 2016.

Un comité d'engagement s'est réuni le 30 janvier 2019, composé de représentants de l'ADEME et de Saint-Etienne Métropole et a permis de valider les dossiers suivants :

Bénéficiaires	Type	Montant opérations	Montant aides ADEME	MWh
ABES (Andrézieux Bouthéon)	Réseau de chaleur	36 974,70 €	19 110,00 €	235
Fontanes	Bois énergie	43 291,50 €	5 064,00 €	31
Syndicat des Roches	Bois énergie	153 093,50 €	39 351,88 €	140
SEM (CTC du Gier)	Solaire	10 767,00 €	1 966,00 €	1,9
St Paul en jarez	Etude Géothermie	16 450,00 €	11 515,00 €	
CHU Saint Etienne	Etude Potentiel ENR	12 150,00 €	8 505,00 €	
		<b>272 726,70 €</b>	<b>85 511,88 €</b>	<b>407,9</b>

Le versement effectif de ces aides reste cependant soumis au respect des conditions fixées dans la convention signée avec chaque bénéficiaire.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le financement des projets mentionnés ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de financement avec les bénéficiaires du contrat ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget DDUR ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 1321 du budget DDUR.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU